

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	2 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —)	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'exemple de M. Poincaré que les anarcho-socialistes invoquent à leur appui est leur plus décisive condamnation. Veulent-ils nous dresser contre l'Amérique et contre l'Angleterre, en nous isolant dans le monde ?

Les hommes et les partis qui s'obstinent à repousser la ratification des accords sur les dettes se mettent dans une position si intenable qu'ils en viennent à raisonner contre eux-mêmes. Il est un peu fort, par exemple, qu'ils invoquent à l'appui de leur thèse l'exemple de M. Poincaré !...

Mais il prouve, mieux que tous les discours, que vous avez tort. Il est la démonstration frappante que votre thèse est impossible à réaliser. Cet exemple de M. Poincaré vous seriez obligés de le suivre demain si, demain, vous étiez au pouvoir ! A votre tour, on vous verrez devenir ratificateurs et demander au Parlement de faire ce que vous lui demandez aujourd'hui de repousser !

Vous vous écriez triomphalement : M. Poincaré repoussait autrefois les accords ; il les défend aujourd'hui. Nous sommes donc fidèles à lui contre lui-même.

Et vous insistez là-dessus. Et vous dites cela croyant fortifier votre démonstration, alors que vous la démolissez.

Votre raisonnement revient à mettre en pleine lumière ce fait qui vous condamne, que M. Poincaré, arrivé au pouvoir, a été obligé de reconnaître que dans l'opposition il avait tort. Son expérience prouve qu'un adversaire de la ratification ne peut pas le rester quand il est placé dans la position de bien voir, de bien savoir et de tout connaître. Il prouve que nul gouvernement français ne pourrait prendre la responsabilité de faire ce que vous lui demandez.

Comment ne voyez-vous pas la force démonstrative qu'un tel exemple donne à la thèse des ratificateurs ? Il leur suffirait presque de dire : regardez et instruisez-vous ! M. Poincaré, arrivé au pouvoir pour refuser la ratification, a été obligé de s'incliner devant l'inevitable nécessité des faits. Que vous faut-il de plus pour comprendre qu'il n'y a véritablement pas moyen de faire autrement ?

Croyez-vous, par hasard, que M. Poincaré ait changé de doctrine sans essayer de résister et pour le plaisir de se contredire lui-même ? Supposez-vous qu'il ne lui aurait pas été plus agréable de rester fidèle à ses opinions d'hier et de confirmer par ses actes de ministre ses critiques d'opposant ?...

M. Poincaré a, certes, des défauts. On ne peut du moins lui dénier cette qualité de prendre au sérieux ce qu'il fait et ce qu'il dit, de parler toujours avec une franchise un peu rude qui ne ménage personne dans l'expression de sa pensée ! S'il fait au pouvoir bien des choses qu'il blâmait dans l'opposition, ce n'est pas par goût de la fantaisie et il met à avouer ses erreurs la même sincérité qu'il a mise à les défendre ! Dernièrement, il disait devant les commissions de la Chambre : quand M. Herriot, en 1925, est revenu de la conférence de Londres, je n'ai pas voté pour lui au Sénat. Si j'avais su alors ce que j'ai su depuis, je lui aurais donné mon vote et mon appui !... Même histoire pour la question des dettes !

Ce qui est impardonnable, ce n'est pas de se tromper, c'est de persévérer volontairement dans l'erreur. Que ceux qui invoquent l'exemple de M. Poincaré le suivent donc sans sot amour-propre.

Nous ne parlons pas ici pour les hommes qui voient dans cette affaire une arme politique, un moyen d'attaquer le régime, mettant la démagogie au service de la réaction ! On peut les tenir pour négligeables car ils sont sans portée sur l'opinion et sans action dans le pays... Mais il est encore des éléments inféodés au nationalisme qui ne font pas profession de renverser la République — sans doute parce qu'ils se rendent compte que ça n'irait pas tout seul !

Alors, à quoi bon de leur part cette comédie de résistance ? A quoi les meneront ces attitudes de défi en présence de faits que ni eux-mêmes, ni le

Informations

A la Chambre
La Chambre discute le projet approuvant l'accord conclu à Washington, le 29 avril 1925 pour le remboursement de la dette de la France envers les Etats-Unis et du projet de loi analogue aux dettes envers la Grande-Bretagne.

M. Poincaré prend la parole. Il expose le projet et déclare qu'il faut ratifier les accords si imparfaits qu'ils soient, et que le plan Young soit accepté. Le refus de ratification susciterait un grand mouvement de surprise en Angleterre, notamment.

M. Poincaré fait l'histoire des dettes qui ont été faites non seulement par le Gouvernement français, mais également par des villes françaises. Il indique les engagements pris vis-à-vis de l'Amérique et déclare qu'il y a danger à ne pas ratifier.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Au Sénat
Le Sénat discute le projet de loi sur la prophylaxie de la tuberculose des bovins et sur le contrôle de la viande.

L'ensemble du projet est adopté.

Les zones franches
Poursuivant l'exposé de la thèse française devant la Cour permanente de justice internationale dans l'affaire des zones franches, M. Paul Doumer a abordé l'examen de l'article 435 du traité de Versailles et des deux annexes française et suisse.

Pour M. Paul Doumer, l'article 435 contient deux propositions très nettes : 1^o le régime des zones ne correspond plus aux circonstances actuelles ; 2^o pour l'avenir, il appartient à la France et à la Suisse d'établir en plein accord un régime nouveau.

Dès l'instant que, par un acte diplomatique, il a été reconnu qu'une situation donnée ne correspond plus aux circonstances, un seul effet juridique peut être envisagé : l'abrogation de cette situation, en l'espèce l'abrogation des zones franches.

Une fédération européenne
On annonce que M. Briand qui, depuis longtemps déjà, poursuit un projet de fédération européenne, a reçu un nombre d'avis assez favorables des puissances représentées à la Société des Nations.

Le ministre des affaires étrangères avait espéré évoquer le problème européen à l'assemblée de septembre, à Genève, et convoquer une conférence vers la fin de l'année, qui jetterait les premières bases du fédéralisme européen.

Les Gouvernements et le plan Young
M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, a reçu M. von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne.

Il est vraisemblable que la conversation a porté principalement sur le lieu, la date et la procédure de la prochaine conférence des gouvernements, chargée de mettre en œuvre le plan Young. Nous avons déjà dit que la principale difficulté qui reste à résoudre est dans le choix du lieu de cette conférence, la Grande-Bretagne désirant qu'elle se tienne à Londres et la France souhaitant qu'elle ait lieu dans une ville neutre.

L'Allemagne, qui avait proposé Baden-Baden, se rallierait sans doute facilement à l'avis de la majorité des gouvernements intéressés.

La réorganisation judiciaire
La commission sénatoriale de législation civile, réunie sous la présidence de M. Pénancier, a entendu M. Barthou, garde des sceaux, sur le projet actuellement en discussion devant le Sénat, sur la réorganisation judiciaire. Après le départ du ministre, la commission a rédigé un texte transactionnel, suivant lequel tous les tribunaux qui jugaient plus de trois cents affaires par an avant la réforme de 1926, seraient rétablis à partir du 1^{er} janvier 1930. Les autres tribunaux devraient être rétablis successivement avant le 1^{er} octobre 1930, en commençant par ceux qui auront jugé le plus grand nombre d'affaires, et sauf quelques tribunaux (une trentaine) qui ne sont guère occupés et dont la situation géographique ne présente pas un grand inconvénient pour les justiciables.

Le général Gouraud aux Etats-Unis
Le général Gouraud, qui vient, aux Etats-Unis, assister au congrès de la « Rainbow Division », qui aura lieu à Baltimore, est arrivé à New-York, à bord du transatlantique Paris.

Dès l'entrée du navire dans le port, de nombreuses délégations officielles et une dizaine de personnalités new-yorkaises sont allées, à bord d'un remorqueur, souhaiter la bienvenue au général, pendant que les honneurs militaires lui étaient rendus par treize coups de canon.

Rappelons que la « Rainbow Division », qui était sous les ordres directs du général Gouraud, commandant la 4^e armée française, commémore cette année le 11^e anniversaire de la fameuse attaque allemande de Châlons, dont l'élan a été brisé net par nos troupes.

Pas de nouveaux sous-marins

Le « Daily Express » et les « Daily News » déclarent que sous peu le Cabinet britannique fera connaître que les six sous-marins prévus au programme naval ne seraient pas construits.

Ces journaux disent que cette décision est considérée comme un mouvement vers le désarmement naval et l'abolition de la guerre sous-marine.

EN PEU DE MOTS...

— La localité de Bico (Roumanie) a été la proie d'un violent incendie à la suite duquel 17 maisons d'habitation et 85 locaux commerciaux ont été détruits.

— L'avion avec lequel Blériot traversa la Manche en 1909 va être exposé à Londres, afin de célébrer le 21^e anniversaire de la traversée aérienne de la Manche.

— On annonce la mort de M. Le Bourgeois, maire de Cailleville, doyen des maires de France, décédé à l'âge de 90 ans.

— L'empereur d'Annam est arrivé à Vichy où il séjournera pendant quelque temps.

— Les commerçants turcs ont renoncé à tout commerce d'exportation vers la Russie.

— Eve Lavallière, la grande artiste parisienne qui s'était retirée à Thuillière, village des Vosges, vient de mourir à l'âge de 60 ans.

NOS ÉCHOS

M. Paul Doumer quitte la Corse.
En dépit du prestige que lui confère sa qualité de président du Sénat — qualité qui, du reste, n'empêcha pas M. de Selves d'être battu en Tarn-et-Garonne en 1927 — M. Paul Doumer ne demandera pas aux électeurs sénatoriaux de la Corse le renouvellement de son mandat de sénateur.

Le pays de Colombe ne manque certes pas de charme. Mais, au point de vue électoral, c'est un pays à surprises et à méurs particulières. S'étant efforcé de se tenir en dehors des clans, M. Paul Doumer a probablement fait des méconnaissances. On s'est plaint aussi de ne pas l'avoir vu souvent... Le président du Sénat a donc pu prévoir une campagne électorale très dure sans certitude absolue de succès.

Aussi, après avoir un peu hésité entre le département du Cantal, où il a des attaches, et celui de l'Aisne qu'il représente autrefois à la Chambre et dont il est le président du Conseil général, M. Paul Doumer a décidé de se présenter dans l'Aisne. On assure qu'il y sera élu sans difficulté.

Ce département compte quatre sénateurs : MM. Guy de Lubersac, Chênebois, Ernant et Roussel. Il s'agit maintenant de savoir quel sera le sacrifié ?

L'esprit de Courteline.
On a cité de l'esprit de Courteline bien des traits curieux. En voici un, nous dit Le National, qui répond à une manie qu'ont certains journalistes de pratiquer sur tous les hommes en vue le système horripilant de l'interview à jet continu.

Comme tous ses confrères, le père de *Boubouroche* avait eu à subir les tirades de barrage de ces enquêteurs à tous crins. Pour se défendre contre leurs offensives renouvelées, il avait imaginé le petit truc que voici :

A tous ceux qui lui posaient des questions aussi saugrenues qu'indiscrètes, il adressait une formule imprimée dont voici le texte :

« Cabinet de Georges Courteline. Ser-vice des interviews. En réponse à votre question du... M. Courteline a l'honneur de vous faire savoir qu'il s'en f... éproude et qu'il espère que la « présente vous trouvera de même. »

« Gageons qu'après cela « l'interview » lui « f... éproude » la paix.

Dons anonymes.
Le personnage qui, sous le nom d'Audax, a donné récemment 105.000 livres sterling pour les hôpitaux britanniques, n'a pu garder longtemps l'anonymat. Trop de gens s'étaient acharnés à percer le mystère, et le malheureux n'avait plus une minute de répit, car tous les Londoniens étaient devenus des Sherlock Holmes. Audax a donc déclaré qu'il s'appelait George Roberts. C'est un gros industriel qui habite les environs de Londres.

Le plus curieux c'est que cet Audax a eu des imitateurs. Un Audax III, 40.000 livres... Et jusqu'ici personne n'a découvert leurs véritables noms. Evidemment, pour ces Anglais aussi riches que modestes, il faudra modifier le proverbe latin *Audaces fortuna juvat*. Disons tout simplement *Audaces fortuna habent*. Ils ont tous de l'argent et savent le donner avec délicatesse.

L'immigration en France en 1928.
Les étrangers entrés chez nous l'année dernière, comme immigrants, ont été 97.742. Il y a eu 53.759 sorties. Ce qui donnerait une immigration nette de

LES CONTEURS DE CHEZ NOUS

GUILLAUME ROLLAND, CLAIRO

— Puisqu'on célèbre, dit Capluc, le centenaire de la prise d'Alger, il convient de donner une pensée aux soldats qui furent les grands ouvriers de l'Afrique française. Il m'est arrivé de rencontrer dans l'Aubrac, ces monts bleus où paissent des bœufs rouges, tantôt facteur rural, tantôt brigadier forestier (car nous comblons volontiers nos héros), Guillaume Rolland, le chevalier Rolland comme on dit en Rouergue, le clairon de Sidi-Brahim. A quatre vingt-quinze ans, les jours de fête, il arborait sur sa veste de drap ses six décorations : l'une était la croix d'officier de la Légion d'honneur. Au vieux village de Lacalm, « près du rouet de sa fille chérie », tel le vieux sergent de Béranger, il s'est éteint au cours de ces années qui furent chargées de tant de deuil et de gloire que la France oubliera de le saluer. Ses titres ?

Après Isly, aux mois de septembre 1845, entre Nemours, Nedroma et la frontière du Maroc, le lieutenant-colonel de Montagnac, du 15^e léger, qui commandait la petite garnison de Djemma-Ghazouat, fut attiré dans un guet-apens. Un caïd était venu lui demander aide et protection contre Abd-el-Kader, lequel se préparait à traverser le territoire des Souahelia pour aller soulever une tribu voisine. Montagnac partit à la tête de trois cent cinquante tirailleurs de Vincennes (8^e bataillon) et soixante chevaux du 2^e hussards commandés par le chef d'escadron Courby de Cognord. Le caïd et deux ou trois de ses hommes s'offrirent à guider la colonne. Ils la guidèrent sans détour vers le gros de la nouvelle armée que venait de lever Abd-el-Kader et qu'on évaluait à vingt mille cavaliers.

Ce fut, malgré la plus folle et la plus héroïque défense — trois heures de combat — un véritable massacre. Un homme, avant la fin, put s'échapper : le maréchal des logis Barbier, messager du désastre.

Le commandant Coste, qui gardait le camp de Tamana, se porta aussitôt, avec une compagnie, au secours de son colonel. Quand il arriva, les derniers tirailleurs succombent. Il tomba à son tour. Sa poignée d'hommes se forme en carré, encerclé par quinze mille Arabes qui tourbillonnent, tirent debout sur leurs épiers ou chargent avec leurs grandes lattes à garde de corne et de fer. Un hussard est parti ventre à terre, sous une grêle de balles, porter l'alarme au camp. Cependant, la nuée des burnous se resserre, le feu devient plus meurtrier, l'assaut plus mordant et bientôt, de la petite troupe de tirailleurs qui tenait tête à la cavalerie arabe, il ne reste plus, hagar, sanglant, épuisé, son clairon bosselé à la main, que le chasseur rouergat Guillaume Rolland.

C'est le moment où le capitaine de Géraud accourt avec quatre-vingt trois chasseurs d'Orléans. Le même tourbillon infernal l'assaille et l'environne. Il n'a plus qu'à battre en retraite en brisant le cercle des ennemis. A moins d'un kilomètre de là s'élève le marabout de Sidi-Brahim. Les derniers tirailleurs vont tâcher d'y trouver un refuge : c'est le conseil, l'ordre que leur a donné en mourant le lieutenant-colonel de Montagnac. Mais cette retraite même devient un assaut, car il faut déloger à la baïonnette une troupe d'Arabes établie dans la koubâ.

Tous nos officiers sont blessés ou morts. C'est le caporal Lavyssière, de CastelFranc (Lot) — fier village, sis à côté de Prayssac, où naquit Bessières, maréchal de France et duc d'Alstrie — qui organise la défense, c'est lui qui improvise un drapeau de fortune et le plante, sous une volée de pierres et de balles, au sommet du marabout, lui enfin, qui trace au bas de la troisième sommation d'Abd-el-Kader, d'une grosse écriture rustique, avec le propre crayon du capitaine de Géraud mourant, le

mot que Cambronne n'a fait que prononcer.

Arraché du milieu des cadavres, le clairon Rolland a été traîné devant Bou-Maza, lié à vif de cordes en poils de chèvre et jeté sur le sable, en attendant qu'on prenne le loisir de penser à lui. Il s'agit, pour l'instant, d'emporter le marabout. Là-bas, formée de la ceinture rouge du capitaine, d'un pan d'étoffe blanche et de la cravate bleue de Lavyssière, le drapeau français des « soldats de la mort » flotte au vent des balles arabes. Abrités dans leur bastion, les chasseurs d'Orléans ne tirent qu'à coup sûr et les fougues cavaliers de l'émir, malgré leurs beaux élan, vident les épiers. Cette mince troupe de « roumis » obstinée, irréductible, implacable, tient en échec, avec ses carabines rayées, les plus fiers guerriers de Bou-Maza.

C'est alors que celui-ci s'avise d'une ruse. Il fait délier le clairon et lui offre le salut, vie sauve et liberté, s'il consent à sonner l'ordre de cesser le feu — la reddition.

— Acceptes-tu ?
Rolland réfléchit :
— Soit, fait-il.

L'émir arrête ses cavaliers, les longs fusils damasquinés se taisent. Surpris, les Français réservent leurs cartouches. Les renforts sont-ils là ? Un grand silence d'attente et d'angoisse se creuse entre les deux camps.

Voici Rolland, son clairon à la main. Il est là blessé, sanglant, moulu de coups, cerné de visages farouches, devant l'émir Abd-el-Kader.

— Hâte-toi !
Rolland aspire à pleins poumons, comme sur les monts bleus d'Aubrac où paissent les bœufs rouges, cet air ardent d'Afrique, cette suprême haleine de vie. Il sait ce qu'il fait, où il va. Et brusquement, de tous ses poumons, de toute son âme, dans un élan sublime et enragé, il jette vers ses frères hissés aux murs de la koubâ, il jette en cris de cuivre non pas « Cessez le feu », mais la charge !

Compris. Les morts, là-bas, ressuscitent. Les dernières notes de l'assaut se perdent dans le fracas de la fusillade.

On arrache son clairon à Rolland. Mais Abd-el-Kader se connaissait en bravoure. Le Rouergat eut la vie sauve. Il traîna quelque temps, captif, de tente en tente, et quand il retrouva son régiment, reçut la croix.

Sa liberté, c'est à son courage encore qu'il la dut. Il l'échappa seul, en effet, et de haute lutte, le 28 avril 1846, au massacre de 280 prisonniers français ordonné par Ben Tami dans la « deira » d'Abd-el-Kader.

Ce n'était pas assez. A l'exemple du « bon chevalier » Bayard, Guillaume Rolland désirait toujours rester près des coups. Un jour que des Arabes vêtus de manteaux militaires arrachés à nos morts venaient narguer nos sentinelles à la porte du camp, Rolland s'élança seul au milieu des ennemis et de la pointe et de la crose, en bon escrimeur de la vieille arabe, lue ou disperse la troupe injurieuse. Le soir, quinze fusils arabes au tableau.

Cavaignac ne savait comment couronner un tel exploit. Rolland fut campé sur un canon et toute l'armée, avec ses drapeaux troués et ses sonneries de gloire, cette vieille armée d'Afrique dont le feu des bivouacs, proclamait Clauzel, se mêlait, sur l'Atlas, à celui des étoiles, défila devant le preux.

Il dort aujourd'hui dans ses Causse. Sur un obscur village brille, grâce à lui, ce que Gambetta appelait « le rayonnement de la gloire militaire ». Et la terre où il souffrit, saigna, conquit la gloire, où tombèrent durement tant de vaillants comme lui, porte, à présent, autour de cités prospères, des vignes plus belles peut-être que celles de son Rouergue, des blés lourds et paisibles — dorés comme son clairon.

Léon LAFAGE.

43.983. Mais à ce dernier chiffre il faut ajouter 15.780 pour les retours de congés — surtout des Polonais partis momentanément et rentrés — et 21.620 pour les « régularisations » pour des étrangers qui n'étaient pas entrés comme immigrants et qui sont restés en faisant les

LES CONTEURS DE CHEZ NOUS

GUILLAUME ROLLAND, CLAIRO

Après Isly, aux mois de septembre 1845, entre Nemours, Nedroma et la frontière du Maroc, le lieutenant-colonel de Montagnac, du 15^e léger, qui commandait la petite garnison de Djemma-Ghazouat, fut attiré dans un guet-apens. Un caïd était venu lui demander aide et protection contre Abd-el-Kader, lequel se préparait à traverser le territoire des Souahelia pour aller soulever une tribu voisine. Montagnac partit à la tête de trois cent cinquante tirailleurs de Vincennes (8^e bataillon) et soixante chevaux du 2^e hussards commandés par le chef d'escadron Courby de Cognord. Le caïd et deux ou trois de ses hommes s'offrirent à guider la colonne. Ils la guidèrent sans détour vers le gros de la nouvelle armée que venait de lever Abd-el-Kader et qu'on évaluait à vingt mille cavaliers.

Ce fut, malgré la plus folle et la plus héroïque défense — trois heures de combat — un véritable massacre. Un homme, avant la fin, put s'échapper : le maréchal des logis Barbier, messager du désastre.

Le commandant Coste, qui gardait le camp de Tamana, se porta aussitôt, avec une compagnie, au secours de son colonel. Quand il arriva, les derniers tirailleurs succombent. Il tomba à son tour. Sa poignée d'hommes se forme en carré, encerclé par quinze mille Arabes qui tourbillonnent, tirent debout sur leurs épiers ou chargent avec leurs grandes lattes à garde de corne et de fer. Un hussard est parti ventre à terre, sous une grêle de balles, porter l'alarme au camp. Cependant, la nuée des burnous se resserre, le feu devient plus meurtrier, l'assaut plus mordant et bientôt, de la petite troupe de tirailleurs qui tenait tête à la cavalerie arabe, il ne reste plus, hagar, sanglant, épuisé, son clairon bosselé à la main, que le chasseur rouergat Guillaume Rolland.

C'est le moment où le capitaine de Géraud accourt avec quatre-vingt trois chasseurs d'Orléans. Le même tourbillon infernal l'assaille et l'environne. Il n'a plus qu'à battre en retraite en brisant le cercle des ennemis. A moins d'un kilomètre de là s'élève le marabout de Sidi-Brahim. Les derniers tirailleurs vont tâcher d'y trouver un refuge : c'est le conseil, l'ordre que leur a donné en mourant le lieutenant-colonel de Montagnac. Mais cette retraite même devient un assaut, car il faut déloger à la baïonnette une troupe d'Arabes établie dans la koubâ.

Tous nos officiers sont blessés ou morts. C'est le caporal Lavyssière, de CastelFranc (Lot) — fier village, sis à côté de Prayssac, où naquit Bessières, maréchal de France et duc d'Alstrie — qui organise la défense, c'est lui qui improvise un drapeau de fortune et le plante, sous une volée de pierres et de balles, au sommet du marabout, lui enfin, qui trace au bas de la troisième sommation d'Abd-el-Kader, d'une grosse écriture rustique, avec le propre crayon du capitaine de Géraud mourant, le

mot que Cambronne n'a fait que prononcer.

Arraché du milieu des cadavres, le clairon Rolland a été traîné devant Bou-Maza, lié à vif de cordes en poils de chèvre et jeté sur le sable, en attendant qu'on prenne le loisir de penser à lui. Il s'agit, pour l'instant, d'emporter le marabout. Là-bas, formée de la ceinture rouge du capitaine, d'un pan d'étoffe blanche et de la cravate bleue de Lavyssière, le drapeau français des « soldats de la mort » flotte au vent des balles arabes. Abrités dans leur bastion, les chasseurs d'Orléans ne tirent qu'à coup sûr et les fougues cavaliers de l'émir, malgré leurs beaux élan, vident les épiers. Cette mince troupe de « roumis » obstinée, irréductible, implacable, tient en échec, avec ses carabines rayées, les plus fiers guerriers de Bou-Maza.

C'est alors que celui-ci s'avise d'une ruse. Il fait délier le clairon et lui offre le salut, vie sauve et liberté, s'il consent à sonner l'ordre de cesser le feu — la reddition.

— Acceptes-tu ?
Rolland réfléchit :
— Soit, fait-il.

L'émir arrête ses cavaliers, les longs fusils damasquinés se taisent. Surpris, les Français réservent leurs cartouches. Les renforts sont-ils là ? Un grand silence d'attente et d'angoisse se creuse entre les deux camps.

Voici Rolland, son clairon à la main. Il est là blessé, sanglant, moulu de coups, cerné de visages farouches, devant l'émir Abd-el-Kader.

— Hâte-toi !
Rolland aspire à pleins poumons, comme sur les monts bleus d'Aubrac où paissent les bœufs rouges, cet air ardent d'Afrique, cette suprême haleine de vie. Il sait ce qu'il fait, où il va. Et brusquement, de tous ses poumons, de toute son âme, dans un élan sublime et enragé, il jette vers ses frères hissés aux murs de la koubâ, il jette en cris de cuivre non pas « Cessez le feu », mais la charge !

Compris. Les morts, là-bas, ressuscitent. Les dernières notes de l'assaut se perdent dans le fracas de la fusillade.

On arrache son clairon à Rolland. Mais Abd-el-Kader se connaissait en bravoure. Le Rouergat eut la vie sauve. Il traîna quelque temps, captif, de tente en tente, et quand il retrouva son régiment, reçut la croix.

Sa liberté, c'est à son courage encore qu'il la dut. Il l'échappa seul, en effet, et de haute lutte, le 28 avril 1846, au massacre de 280 prisonniers français ordonné par Ben Tami dans la « deira » d'Abd-el-Kader.

Ce n'était pas assez. A l'exemple du « bon chevalier » Bayard, Guillaume Rolland désirait toujours rester près des coups. Un jour que des Arabes vêtus de manteaux militaires arrachés à nos morts venaient narguer nos sentinelles à la porte du camp, Rolland s'élança seul au milieu des ennemis et de la pointe et de la crose, en bon escrimeur de la vieille arabe, lue ou disperse la troupe injurieuse. Le soir, quinze fusils arabes au tableau.

Cavaignac ne savait comment couronner un tel exploit. Rolland fut campé sur un canon et toute l'armée, avec ses drapeaux troués et ses sonneries de gloire, cette vieille armée d'Afrique dont le feu des bivouacs, proclamait Clauzel, se mêlait, sur l'Atlas, à celui des étoiles, défila devant le preux.

Il dort aujourd'hui dans ses Causse. Sur un obscur village brille, grâce à lui, ce que Gambetta appelait « le rayonnement de la gloire militaire ». Et la terre où il souffrit, saigna, conquit la gloire, où tombèrent durement tant de vaillants comme lui, porte, à présent, autour de cités prospères, des vignes plus belles peut-être que celles de son Rouergue, des blés lourds et paisibles — dorés comme son clairon.

Léon LAFAGE.

43.983. Mais à ce dernier chiffre il faut ajouter 15.780 pour les retours de congés — surtout des Polonais partis momentanément et rentrés — et 21.620 pour les « régularisations » pour des étrangers qui n'étaient pas entrés comme immigrants et qui sont restés en faisant les

démarches utiles. L'immigration nette réelle a donc dépassé sensiblement le chiffre rond de 80.000.

Belges, Italiens, Polonais et Espagnols continuent de former plus des neuf dixièmes de nos immigrants.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

L'EXCURSION A BONAGUIL ET A DURAVEL

L'excursion organisée par la « Société des Amis du Beau Vieux Quercy » et la « Société des Etudes du Lot » a remporté un plein succès. Elle a procuré à ceux qui y prirent part les plus vives satisfactions de l'esprit et ses organisateurs ont ainsi obtenu la meilleure récompense de leurs efforts.

Nous en reparlerons avec quelques détails, mais il n'est que juste de dire tout de suite qu'elle a dû son passionnant intérêt à la collaboration, si éminente et si complaisante à la fois, de M. Raymond Rey, professeur à la Faculté de Toulouse et maire de Duravel. C'est lui qui a guidé les touristes et leur a présenté les trésors d'art et d'histoire que sont le splendide château de Bonaguil, la crypte et l'église de Duravel. A sa parole, le passé s'éveille et renaît parmi ces vieilles pierres, témoins des temps révolus. Elles ne sont plus des choses inertes et muettes. Elles apparaissent comme le cadre animé où s'écoula l'existence tumultueuse, inquiète et tourmentée de nos ancêtres.

Les touristes ont dû un véritable régal à M. Raymond Rey qui leur a si aimablement dispensé sa précieuse science. En leur nom et au nom des organisateurs, nous tenons à lui en exprimer nos vifs remerciements ainsi qu'aux hôteliers, cafetiers et habitants qui ont si cordialement accueilli la caravane touristique.

PERMISSIONS AGRICOLES

On a distribué à la Chambre une proposition de loi tendant à accorder une permission agricole de 10 jours aux militaires, fils de veuves de guerre, à la tête d'exploitations agricoles, même si ces militaires n'ont pas accompli 6 mois de services militaires.

La proposition de loi n'est pas exagérée. Au surplus, le nombre des bénéficiaires ne peut pas être élevé.

Mais les travaux agricoles sont urgents et demandent de la main-d'œuvre, qui fait défaut, actuellement, dans nos campagnes.

Il y a quelques mois, le ministre de la guerre a prescrit d'accorder des permissions agricoles aux soldats qui peuvent justifier de leur situation d'agriculteurs.

Dans la circulaire adressée aux chefs de corps, il était même spécifié que ce serait sur le certificat du maire de la commune que ces congés seraient accordés.

Le ministre de la guerre ne manquera, certainement pas, d'ajouter un paragraphe à sa circulaire, ordonnant que les fils de veuves de guerre profitent de congés agricoles.

Mais, au fait, ne serait-il pas urgent de se rendre compte si ces congés sont accordés de façon régulière, à tous les soldats agriculteurs ?

Si nous en croyons des lettres que nous avons sous les yeux, il semble que, bien des propriétaires de notre région attendent avec impatience l'arrivée du fils qui doit les aider dans les travaux de la moisson.

C'est le moment ou jamais d'accorder ces congés. On retarder trop à les accorder.

Nous voulons bien admettre que les nécessités du service militaire obligent les chefs de corps à ne pas diminuer les effectifs, de façon exagérée, mais les agriculteurs, également, sont soucieux de mener à bon terme, le plus rapidement possible, les travaux agricoles.

Ils demandent, tout simplement, que les circulaires ministérielles soient appliquées. Ils ne sont pas exigeants. Leur donner satisfaction ne nuira pas à la défense des casernes, mais la leur refuser, serait préjudiciable aux intérêts de l'agriculture.

Les plaintes qui s'élèvent dans notre région devraient être évitées.

L. B.

Conseils d'arrondissement

Les Conseils d'arrondissement se réuniront le 5 août 1929 pour la première partie de la session.

La deuxième partie de cette session s'ouvrira pour le Lot, le 14 octobre. L'arrêté du ministre de l'intérieur indique que cette session ne « pourra excéder 5 jours ».

5 jours ? ! A Cahors, la session du Conseil d'arrondissement n'a jamais duré plus de deux heures !

Médailles d'honneur communales

La médaille d'honneur communale est décernée à MM. Moutier, à Gagnac, Gagnayre, à Boissières ; Cambou, à Lherm.

Félicitations.

Le prix de l'essence

Voici les prix de vente de l'essence pratiqués par le commerce de détail pendant le mois de juillet 1929, dans le Lot :

Qualité poids lourds : maximum : 245 fr. 30 ; minimum : 244 fr. 30 ; moyen : 244 fr. 97.
Qualité tourisme : Maximum : 255 fr. 92 ; minimum : 254 fr. 02 ; moyen : 254 fr. 97.

LES ASSURANCES SOCIALES

La date du 5 août et les Sociétés de secours mutuels

La date du 5 août 1929 marque le début de la période de six mois qui doit précéder la mise en application de la loi sur les Assurances sociales. Il importe de préciser le sens exact qu'il faut donner à cette échéance.

Nous rappelons que toutes les sociétés de secours mutuels ou unions de sociétés de secours mutuels sont susceptibles de fonder des caisses primaires de répartition (maladie, maternité, décès).

Contrairement à ce que quelques-uns pensent, elles pourront le faire à toute époque, même si elles n'existent pas six mois avant l'application de la loi, même si elles ne sont créées qu'après l'application de la loi.

Mais une situation privilégiée est faite aux sociétés de secours mutuels créées avant le 5 août 1929.

Ces sociétés bénéficient, en effet, de la présomption d'affiliation, c'est-à-dire que tous les assurés ayant donné leur adhésion à la Société avant le 5 août 1929 sont, sauf expression formelle, avant le 5 octobre 1929, d'une volonté contraire, présumés faire choix de la caisse créée par cette société.

L'adhésion donnée à la société vaut l'adhésion à la caisse primaire fondée par elle ; il n'y a donc aucune adhésion à demander aux assurés pour que ceux-ci fassent partie, pour deux ans, de la caisse primaire.

Donc, les sociétés de secours existantes doivent mettre à profit le mois de juillet pour développer intensivement leur propagande en vue de rallier les retardataires.

Les Sociétés en projet doivent se hâter de déposer leurs statuts à la préfecture, et sans attendre l'approbation et l'immatriculation, recueillir le plus grand nombre possible d'adhésions avant le 5 août 1929.

Médaille militaire

La médaille militaire est décernée à M. Pujol, adjudant sous-chef de musique au 9^e d'Infanterie.

Sont décorés de la médaille militaire :

MM. Léonetti, Jourdain, Davis, sergents ; Fiquet, caporal au 16^e régiment de tirailleurs sénégalais.

Gendarmerie

La médaille militaire est décernée aux militaires de la gendarmerie de la 17^e légion dont les noms suivent :

MM. Paraire, Roux, Faragou, Albert, Dauge, Galy, maréchaux des logis chefs ;

MM. Ducasse, Blaize, Sans, Durieu, Arbus, Sadrin, Calvet, Cazeneuve, Vaisseau, Rive, Lagarde, Fayet, Labertrandie, Salles, Beyrel, Jo, Clastres, Delrieu, Delhom, Boide, Cans, Bastie, Vinsonneau, Rau, Faure, Dejean, Fos, Lescure, Trivie, Pratoncy, Gay, Raby, Delaunay, Carresse, Gabarre, Jauze, Robali, Maurette, Rives, Blazy, Saintraillie, Larroque, gendarmes.

Enseignement Primaire Supérieur

Par arrêté ministériel en date du 8 juillet 1929, Mlle Lamoureux, déléguée dans les fonctions de directrice de l'école primaire supérieure de Montcuq est déléguée dans les mêmes fonctions à l'école primaire supérieure de Nontron.

Mlle Beunat, professeur à l'École primaire supérieure de Blois, est déléguée en qualité de directrice de l'École primaire supérieure de Montcuq.

Office départemental de placement gratuit

AVIS TRES IMPORTANT

L'Office départemental de placement est informé que l'Administration des Contributions Directes va procéder, dans des conditions prévues par un projet de loi, à la révision des évaluations des propriétés non bâties, et qu'il sera créé à cet effet un service spécial dans le département du Lot.

Cette Administration va donc probablement recruter dans la région :

des dessinateurs, dont la résidence sera au chef-lieu et des agents qui seront chargés d'effectuer les travaux dans les communes et qui auront pour mission d'identifier les propriétés, d'établir un nouveau classement, de réviser les natures de cultures, de confectionner des croquis et des plans de révision, etc... Ces opérations s'échelonnent sur une période de 5 ans environ.

Les candidats à ces fonctions devront être libérés de tout service militaire, les fonctionnaires retraités pourront être admis, attendu qu'aucune condition d'âge n'est imposée ; mais tous devront avoir la résistance physique indispensable à l'accomplissement de leurs fonctions.

Aucun diplôme ne sera exigé, mais il sera donné la préférence aux personnes qui possèdent des notions élémentaires de topographie.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'Office départemental à la Préfecture ou à la Direction des Contributions Directes, 24, rue Georges Clemenceau, à Cahors.

L'Office recherche des ouvrières d'usines, des jeunes filles ou femmes sachant coudre, des bonnes à tout faire, des domestiques agricoles des deux sexes, un ouvrier plombier, des manoeuvres et des terrassiers.

Opérations absolument gratuites

CAHORS

DISTRIBUTIONS DES PRIX

Lycée Gambetta

La distribution des prix aux élèves du lycée Gambetta a eu lieu samedi matin.

Cette cérémonie scolaire était présidée par M. le général Dufour, ancien élève du lycée Gambetta.

Sur l'estrade, à ses côtés, se trouvaient MM. le Préfet, l'Inspecteur d'Académie, le Proviseur, de nombreux chefs de services administratifs et les professeurs.

Un nombreux public assistait à cette cérémonie, au cours de laquelle, l'orchestre symphonique s'est fait entendre.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Bastide, professeur de philosophie, qui a pris pour sujet : « Le Livre de la Vie », puis M. le général Dufour a prononcé une éloquentة allocution.

Lecture du palmarès fut donnée par M. le Censeur.

Voici les noms des élèves qui ont été le plus souvent appelés :

Prix d'Honneur offert

par l'Association des Anciens Elèves M. Dayre Marcel, élève de Philosophie

Prix d'Honneur offert par la Ville de Cahors M. Cambornac Paul élève de Mathématiques

Elèves ayant obtenu le plus de nominations :

Classe de Mathématiques A et B. — MM. Guirlande Paul (excellence), Cambornac Paul, Cance Paul, Sennac Paul, Saillol Paul, Cassan Maurice.

Philosophie A et B. — MM. Magne Charles (excellence), Dayre Marcel, Péberel Marcel, David Lucien, Rayzal Jean, Charles Paul, Frayssinet Jean.

Première A, A' et B. — MM. Bous-sac Jean et Grangé Maurice (excellence), Lépinard Maurice, Bédou René, Rouget Maurice, Aubert Louis, Jaubert Albert, Soulaux Jean, Masson Francis, Cardonnel Georges, Neuville Edmond.

Seconde A, A' et B. — MM. Delort Marc et Rollés Georges (excellence), Verdé Jean, Cubaynes Alfred, Bastide Jean, Jouclas Pierre, Tardieu Robert, Dewannieux André, Garry Jean-Marie, Borredon Pierre, Doumerc Louis.

Troisième A et B. — MM. Deviers Raoul (excellence), Paganel Ernest, Lasfargues Louis, Lamoureux Lucien, Cassan Edmond, Lorblanchet Marcel, Soulié Gabriel, Canavy Jean, Marty André, Lamothe Jean, Balducci Jean, Contie Léon, Sembille Fénelon, Mazel Lucien, Solladié René.

Quatrième A et B. — MM. Vaysse Emile (excellence), Clastres Jean, Hébrard Georges, Debarb Pierre, Charles Camille, Lescoul Robert, Laparra Raymond, Laplaze Maurice, Colonges Georges, Meulet Raymond, Bertrand Jacques.

Cinquième A et B. — MM. Richard Léo (excellence), Crabol Jean, Diale Roger, Bouget Jacques, Vidal Pierre, Conte René, Roudie Armand.

Sixième A et B. — MM. Bazillou Pierre, Rescoussé Sylvain, Rajade André, Vinel Gérard.

Septième. — MM. Raillard Yves (excellence), Dubon Pierre, Aillet Pierre, Mlle Cappus Alice, MM. Bourgeat Lucien, Calvet Pierre.

Huitième. — MM. Besse Henri (excellence), Combes Pierre, Gayet Jean, Payssot Camille, Grandcour Jean, Bennet Henri.

Préparatoire (2^e année). — Mlle Bris Françoise (excellence), Gayet Françoise, Gihelin Odette, MM. Bon-nefous Marc, Cros Pierre, Dissés Jean, Aubert René, Mlle Bergon Marie, MM. Catala Pierre, Hilleret Maurice, Cappus Albert, Triadou Jean-Louis.

Préparatoire (1^{re} année). — Mlle Blanié Henriette (excellence), Rougier Jacqueline, MM. Iches Jean-Louis, O'Donovan John, Dihac Robert, Mlle Dubon Anne-Marie, MM. Besse Pierre, Cuquel Jean, Mlle Donnet Monique, M. Maratuech Robert, Mlle Martin Jacqueline.

Classe enfantine (1^{er} groupe). — MM. Bris Paul (excellence), Besse Bernard, Mlle Ségala Suzanne, M. Donnet Louis, Mlle Cappus Henriette, MM. Cuquel Etienne, Hilleret Claude, Murat Henri, Sénac Robert.

(2^e groupe). — Mlle Seilhan Christiane, MM. Espitalié Pierre, Peindaries Jean-Jacques, Mlle Roges Ginette, MM. Maratuech André, Besse Jacques, O'Donovan Patrick.

Enfantine (Prix de travail général). — Mlle Bergon Christiane, Calvet Madeleine, M. Delcor Roger, Mlle Donnet Aline, MM. Hilleret Georges, Nouyrit Jacques, Rigal André, Mlle Rougier Nicole, MM. Ségala Pierre, Testas François.

Baccalauréat

Mathématiques élémentaires : M. Guirlande (avec mention assez-bien).

Lycée Clément-Marot

A 10 h. 1/2, dans la grande salle du Palais des Fêtes, a eu lieu la distribution des prix aux élèves du lycée de jeunes filles.

Sur la scène, décorée avec goût, avaient pris place MM. le Préfet, les chefs d'administrations diverses, les professeurs du lycée Gambetta et du

Il faut aller au marché !



... Votre camionnette 5 CV Peugeot va vous y conduire allègrement et... confortablement ! Finie la vieille carriole cahotieuse !... Il fallait une heure au moins pour parcourir une demi-douzaine de kilomètres !... Maintenant, à l'arrière de votre camionnette Peugeot, il y a place pour bien caser légumes, volailles, lait, etc... Installez-vous au volant. A vos côtés, Madame, et 10 minutes plus tard, vous serez "rendus"... car, même chargée, elle ne traîne pas sur les routes votre 5 CV. Elle l'a prouvé en enlevant les 4.500 kms du Tour de France à 44 de moyenne par tous temps et sur toutes routes !

Pour circuler à la campagne, il n'y a rien de plus pratique qu'une 5 CV Peugeot, la plus économique des voitures utilitaires !

Camionnette tolée 5 CV.

Freins sur les 4 roues, éclairage et démarrage électriques, 5 roues garnies, compteur, phares, lanterne, avertisseur. Charge utile : 250 kilos - 70 km. à l'heure - Imposition : 5 CV. - Frais d'entretien et de consommation en charge : 0 fr. 25 le km. Prix au comptant toute équipée... 13.200 fr.

Ce modèle est payable en 12 ou 15 mensualités sans présentation de traites à domicile.

Renseignez-vous chez votre agent

Peugeot

lycée Clément Marot et de nombreuses personnalités.

M. Hilleret, inspecteur d'académie, président cette cérémonie a prononcé un éloquent discours sur : Shakespeare et la poésie anglaise.

L'Orchestre Symphonique, sous la direction de M. Barreau, a joué plusieurs morceaux.

Puis, lecture du palmarès fut donnée.

Voici la liste des élèves qui ont été le plus souvent nommés.

Prix d'Honneur offert par la Municipalité

Mlle Dégat Amélie

Classe de Première. — Mlle Larnaudie Edmée (excellence), Dégat Amélie, Marrou Jeanne, Andrieu Marie-Louise, Lavergne Yvonne, Boi Suzanne, Delpech Marcelle, Jean Lucienne, Massip Andrée, Baudet Jeanne, Robinet Odette, Vidault Suzanne, Brugidou Gerorgette, Ciprien Marthe.

Classe de Seconde. — Mlle Delrieu Simone (excellence), Ticou Huguette, Guiral Paulette, Rulhes Paulette, Carrier Jeanne, Cubaynes Fernande, Blanc Marguerite, Dablanc Huguette, Viailard Jeanne, Sastres Yvonne, Houéry Odette, Lagrange Suzanne, Cassagne Cécile, Moncany Elise, Cheyrouse Elise, Query Lucienne.

Classe de Troisième. — Mlle Couderc Françoise et Escouroux Alice (excellence), Doumerc Marie-Blanche, Soupire Jeanne, Arnaud Marguerite, Delon Noémie, Pradels Marie-Rose, Lasfargues Odette, Garnal France, Battut Edith, Roubin Madeleine, Frayssinet Yvonne, Vigié Yvonne, Bordères Alice, Bacou Antoinette, Rajade Simone, Bergon Anne-Marie, Ouvrien Eliette.

Classe de Quatrième. — Mlle Pradelle Huguette et Pezet Hélène (excellence), Dablanc Louise, Rogié Suzanne, Balducci Paulette, Courroux Gerorgette, Day Suzanne, Loubes Raymond, Piffier Marthe, Cazassou Fabienne, Laporte Suzanne, Barreau Ginette, Bousquet Germaine, Bacou Marcelle, Bach Odette, Toulza Simone.

Classe de Cinquième. — Mlle Aurélie Marie-Madeleine, Miquel Madeleine, Pébeyre Henriette, Jouglia Ginette, Savy Madeleine, Guiraud Paulette, Duverger Andrée, Cambon Claire, Caillon Léone, Dablanc Ginette.

Classe de Sixième. — Mlle Pradelle Christiane (excellence), Rigal Simone, Thomassin Edith, Couderc Yvette, Vilatte Alberte, Maratuech Jeanne, Coronat Françoise, Michot Marie-Thérèse.

Classe de Septième. — Mlle Alvin Gerorgette, Ressayrier Rosette, Boyault Marie-Rose, Maratuech Suzanne, Fialhard Hélène.

Classe de Huitième. — Mlle Calmels Marguerite, Imbert Marguerite, Mandelli Pierrette.

Classe de Neuvième. — Mlle Albert Gerorgette, Larnaudie Léa.

Classe enfantine (1^{re} Division). — Mlle Mazellé Marie-Louise, Mandelli Suzanne, Meyzenc Marguerite, Rouchayrolle Marguerite.

(2^e Division). — Mlle Bourgeat Clotilde, M. Rouchayrolle Paul, Mlle Bouloumié Ginette.

(3^e Division). — Mlle Delbouis Annie, Sérieux Jeanne, MM. Mandelli Pierre, Bouloumié Aimé, Roux Jean, Mlle Amat Yvette, M. Thomas Henri.

Baccalauréat

Sont définitivement reçus : Latin-langues. — Mlle Bessac, Boi, Delpech, Larnaudie (mention assez-bien), Robinet.

Sciences-langues. — Mlle Baudet, Brugidou.

Nous adressons nos vives félicitations.

Brevet supérieur

Sont reçus aux examens du Brevet Supérieur, les élèves-maitresses de l'École Normale d'Institutrices de Cahors dont les noms suivent :

Mlle Berthoumioux, Bugès, Cayrol, Chassaing, Couffin, Delmas, Debosque, Devèze, Larribe, Lhéritier, Pachent, Ressayrier Fernande, Ressayrier Gerorgette, Rouquié, Tournié et Vayrac.

Brevet élémentaire

Les examens écrits du Brevet élémentaire pour les aspirants et les aspirantes et du Concours d'admission à l'École Normale d'Institutrices, auront lieu au Lycée Gambetta, les 15 et 16 juillet.

L'appel des candidats sera fait lundi 15 juillet à 6 heures 45.

Enseignement du dessin

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction Publique, Mlle Millochau, professeur de dessin au lycée de jeunes filles de Cahors est inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de professeur de dessin dans les lycées de jeunes filles de Seine et de Seine-et-Oise.

Nous adressons nos vives félicitations à l'excellente artiste dont le beau talent est si apprécié par les Cadurciens.

Compatriote

Notre jeune compatriote, Mlle Germaine Millau, ancienne élève du lycée de jeunes filles de Cahors, a été reçue aux examens de 5^e année de droit, devant la Faculté de droit de Paris.

Félicitations.

Hautes Etudes commerciales

M. Dreneau, ancien élève du Lycée Gambetta, fils du sympathique commandant de gendarmerie, vient d'être reçu aux examens du P. C. N. devant la Faculté de Limoges.

Félicitations.

Sténo-Dactylographie

Epreuves du 4 juillet 1929

Calligraphie. — Mention Très Bien : Mlle Yvette Arnaudès, Yvonne Lavayssières, Léontine Delbrel.

Mention Bien : Mlle Sarah Pons, Madeleine Gardelle, Angèle Couderc, Jeanne Guinot, Suzanne Boutou, Juliette Bennet, Denise Bousquet, Suzanne Cantegrel, Jeanne Chazarin, Bertrande Sabas, Lucienne Daudé, Jeanne Poujou, Yvette Sadoul, Simone Sahlhien, Albertine Roges, Eloise Borries, Jeanne Hugon, Louise Beauvestre, Marcelle Roges.

Mention Assez Bien : Mlle Louise Gimet, Berthe Aussel, Suzanne Amadié, Gilberte Rigaudie, Madeleine Lauté, Lydie Ressayrier, Lucienne Lafaysse, Odette Rigouste.

Vitesse 50 mots. — Mention Bien : Mlle Marie-Rose Pradel, Clotilde Olivier, Odette Lasfargues, Odette Valet.

Vitesse 70 mots. — Mention Bien : Mlle Marie-Louise Laroumanie, Elise Rivaud, Madeleine Chiffroy.

Vitesse 90 mots. — Mention Très Bien : Mlle Yvonne d'Arzac.

Mention Bien : Mlle Raymond Pestourie.

Vitesse 100 mots. — Mention Très Bien : Mlle Gilberte Baudel.

Mention Bien : Mlle Jeanne Fallières, Germaine Mauries, Marguerite Mercier, Simone Bès.

DACTYLOGRAPHIE

Diplôme de capacité : Mlle Jeanne Fallières, Marguerite Mercier, Germaine Mauries, Simone Bès, Gilberte Baudel, Odette Valet, Raymond Pestourie, Jeanne Tarral, Paulette Presty, Madeleine Chiffroy.

Diplôme scolaire : Mlle Yvonne d'Arzac, Elise Rivaud, M.-L. Laroumanie, Eloise Borries, Odette Rigouste, Suzanne Contou, Yvette Sadoul, Juliette Bennet, Louise Gimet, Jeanne Guinot, Suzanne Cantegrel, Louise Beauvestre, Lydie Ressayrier.

Aux propriétaires de chiens

La municipalité a reçu de nombreux doléances relatives à des chiens qui errent la nuit en ville et troublent le repos des habitants par leurs aboiements.

Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils doivent tenir leurs animaux enfermés la nuit et que des sanctions seront prises contre ceux qui ne se conformeront pas, à cet égard, aux arrêtés municipaux en vigueur.

En dévissant un tirefond

M. Fouache, employé à la gare, dévissait un tirefond, lorsqu'il fut atteint de contusion à la jambe droite. Plusieurs jours de repos seront nécessaires.

Plainte

Plainte a été portée par M. Boussac, propriétaire à Arcambal, contre le nommé Alaux, domestique, habitant la dite commune.

Ce jeune homme « en voulait », a-t-il dit, à la chienne de M. Boussac. La voyant passer sur la route, il lui lança violemment un caillou. Mais ce fut Mme Boussac qui reçut le caillou à la jambe droite.

Procès-verbal a été dressé.

Les Combattants non pensionnés

Les anciens combattants désireux d'assister à la revue qui aura lieu le 14 juillet à 8 heures, sont priés de se réunir à 7 h. 3/4 au pied du monument Gambetta où un emplacement leur sera réservé.

Vel-Auto-Lotels

COURSE DU 14 JUILLET

Dimanche 14 juillet, à 10 heures précises, sera donné le départ de la course cycliste organisée par notre sympathique société le V. A. L.

Cette course est ouverte à tous les coureurs départementaux non professionnels, licenciés ou non.

Les nombreuses inscriptions déjà reçues font prévoir un grand nombre de coureurs au départ.

Le V. A. L. est persuadé que cette année, tout comme les années précédentes, le public se trouvera très intéressé par ce circuit en étoile qui leur permettra de voir les 4 arrivées successives et se rendre compte aussi plus facilement des qualités sportives de nos jeunes compétiteurs. Un arrêt de 5 minutes entre chaque arrivée et le départ suivant sera imposé aux coureurs.

Les opérations de distribution des dossards et le départ s'effectuera au café de Bordeaux, siège social du V. A. L. ; dossards à 9 h. 1/2 ; départ à 10 heures.

Prix (Classement général) : 1^{er}, 50 fr. ; 2^e, 30 fr. ; 3^e, 20 fr. ; 4^e, 15 fr. ; 5^e, 10 fr. ; 6^e, 5 fr.

Prix spéciaux :

1 lanterne électrique pour bicyclette offerte par M. S. Martin ; 1 prix offert par le journal La Dépêche ; 1 prix offert par le journal La France ; 1 médaille offerte par M. Rigal-Bédou ; 1 prix offert par le journal Le Courrier du Centre ; 1 prix offert par M. Delfort ; 1 prix offert par M. Labarthe.

Au bout de la côte de Roquebillères, les prix suivants seront attribués : au 1^{er} 5 fr. offerts par M. Buzack ; au 1^{er} coureur du V. A. L. : 10 fr. offerts par M. Pons.

Chaque passage à Cahors, le 1^{er} aura 10 fr. ; le 2^e, 5 fr. Le 4^e parcours, les prix seront : 1^{er}, 15 fr. ; 2^e, 1

Concert des « Amis de l'Harmonie »

Jeudi soir, les « Amis de l'Harmonie » ont donné une deuxième audition du concert qui avait eu lieu le 27 juin.

C'est à la demande de nombreux amateurs de bonne musique, que les « Amis de l'Harmonie » avaient bien voulu donner cette deuxième audition. Leur amabilité a été, croyons-nous, bien récompensée.

Il y avait foule, jeudi soir, autour du kiosque, c'était un vrai parterre. Plusieurs centaines de personnes avaient pris place sur des chaises, cependant que sur les Allées circulait un nombreux public.

Ainsi les « Amis de l'Harmonie » ont vu leur appel en faveur de leur caisse a été entendu.

Le programme a été exécuté avec brio par les excellents musiciens. La fin de chaque morceau fut saluée par de chaleureux bravos.

Les solistes, MM. Calès et Lahontaa, dans la polka pour clarinettes obtinrent un vif succès.

Mais, encore à la demande du public, les « Amis de l'Harmonie » ont bien voulu ajouter au programme les « Echos du Quercy ».

La belle œuvre de Kelsen fut rendue de façon magistrale, et c'est une belle ovation que fit le public aux musiciens.

Belle clôture de la saison des concerts disait-on.

Eh bien ! non, pas encore ! la clôture n'aura lieu que dimanche 14 juillet.

Les « Amis de l'Harmonie » se feront encore entendre dimanche soir à l'occasion de la Fête Nationale.

Remercions-les bien vivement, mais félicitons-les chaleureusement pour l'excellent concert qu'ils ont donné jeudi soir, ainsi que leur dévoué directeur M. Nouyrit.

Grave accident

M. Cubaynes Fernand, 22 ans, propriétaire à Cieurex (Lalbenque) était occupé aux travaux de la moisson.

Il était monté sur la moissonneuse, lorsque par suite d'un faux mouvement, il tomba sous la machine en marche.

La lame de la moissonneuse lui a littéralement déchaîné le bras droit et le bras gauche a été gravement blessé.

Transporté à l'hôpital de Cahors, il a subi l'amputation du bras droit.

Perdu

Il a été perdu un bracelet jonc en or, pendant le concert de jeudi, sur les allées Fénelon.

Prière de le rapporter au bureau du Journal.

Bonne récompense.

En manœuvrant un cric

M. Rignes, en manœuvrant un cric, a été blessé au poignet droit.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 6 au 13 juillet 1929

Naissances

Lacroix Jean, à Bégous.
Cazal Jean, rue Wilson.
Cagnac Jean, rue Mascoutou, 33.
Fontchastagnier Jean, rue du Château-du-Roi, 6.
Lévy Elisabeth, rue Wilson.
Santoul Simone, à Cabazat.
Mourgues Yvette, rue Wilson.
Gaillard Suzanne, Quai de Regourd, 4.
Caminade Jean, Avenue de la Gare, 5bis.

Publications de mariages

Reix André, électricien au P. O. et Julien Gergette, s. p., à Cahors.
Puybasset Jean, infirmier et Antignac Marie, infirmière, à Cahors.

Mariages

Malbec Alexis, préparateur en pharmacie et Cassan Odette, s. p.

Décès

Léris Marie, Vve Alaux, s. p., 80 ans, rue Pélegrin, 15.
Lemozy Marie, Vve Miquel, s. p., 81 ans, rue des Boulevards, 20.
Jaufret Michelle, 10 jours, rue Wilson.

ON DEMANDE

DES APPRENTIS

à l'imprimerie du

Journal du Lot

Moyen sûr de détruire les Punaises

Le Rozol, sans danger pour les personnes, fondroit toutes les punaises et leurs œufs. Ce résultat radical est obtenu instantanément par un seul badigeonnage, sans tacher le linge, 4 fr. 95 le flacon. 1^{re} Pharmacies, Drogueries, Epiceries, etc. à Cahors : Pharmacie Orlia.

Arrondissement de Cahors

St-Médard

Nécrologie. — Mardi dernier, ont eu lieu les obsèques de Mme Brugalières, décédée à l'âge de 65 ans, après quelques jours de maladie.

Nous adressons à M. Brugalières, à Mme et M. Franchou et leurs enfants, à Mme et M. Veyrières et leurs enfants, et à tous les parents nos bien sincères condoléances.

Castelnau-Montratier

L'électrification. — Le Syndicat d'électrification s'est réuni mardi 9 juillet à 16 heures, à la Mairie de Castelnau.

MM. Féron, Ingénieur en chef du Génie rural et Cazes, Ingénieur du contrôle, assistaient à la séance à laquelle les délégués syndicaux des quatre communes étaient présents.

M. Lacaze, président expose que tous les délégués nommés par les municipalités ont été confirmés dans leur mandat par les nouveaux conseils municipaux, et il invite l'assemblée à

confirmer, à son tour, les pouvoirs du bureau précédemment nommé. Il en est décidé ainsi par acclamations.

Après quoi M. l'Ingénieur du Génie rural fait connaître l'heureuse nouvelle de l'abaissement du coût du projet, par suite de la baisse générale du cuivre : sans que la subvention de l'Etat — qui est d'un million — en soit diminuée, l'effort du Syndicat est réduit de 900.000 à 700.000 fr. et ainsi par suite se trouve diminuée la part proportionnelle de chaque commune syndiquée.

Et tout aussitôt l'Assemblée donne son approbation du cahier des charges de l'emprunt et du tableau de son amortissement.

Les délégués communaux rendent compte de l'état actuel des souscriptions, recueillies, peut-on dire, avant la lettre : à Fontanes et à Saint-Paul, le plein de la souscription a été notablement dépassé, et on souscrit chaque jour. A Flaunac, le livre est ouvert dès ce jour et sera vite rempli. A Castelnau, un appel du comité distribué dimanche à la population a amené en moins de 48 heures plus de 100.000 fr. de souscriptions.

La signature officielle du traité avec les concessionnaires va avoir lieu bientôt et on escompte pour courant août la mise au concours et le commencement des travaux de construction de la ligne. Messieurs les Ingénieurs ont fourni au Syndicat tous les renseignements de détail qui leur ont été demandés et il fut unanimement rendu hommage, tant au zèle et au dévouement de ces hauts fonctionnaires qu'à leur si grande compétence.

N. B. — Il est précisé à nouveau que les fonds souscrits à l'emprunt seront appelés au fur et à mesure de l'avancement des travaux et produiront intérêt à compter du 1^{er} janvier qui suivra le versement.

Le Syndicat et son comité directeur tiennent à exprimer aux populations intéressées leur satisfaction pour l'accueil qu'elles font pour l'œuvre entreprise ; ils trouvent déjà là une récompense de leurs longs et patients efforts.

La deuxième zone de l'électrification (Ste-Alauzie, Pern-Cézac, l'Hospitalet), entrera en organisation suivant les indications données par le Génie rural, tout aussitôt que les travaux auront commencé dans la première zone.

Le Comité du Syndicat.

Saillac

Obsèques. — Le 12 juillet ont été célébrées les obsèques de Mlle Raymonde Delmas, élevée à l'âge de neuf ans à l'affection de ses parents par une maladie foudroyante.

Mlle Delmas était la fille unique de notre ami Ephrem Delmas, conseiller municipal à Saillac.

Au cimetière, une fillette à tu un émouvant adieu à la disparue, qui a fort impressionné l'assistance.

A cette famille si cruellement éprouvée, nous adressons nos condoléances attristées.

Montouq

Certificat d'études primaires. — Mercredi dernier, 10 juillet, a eu lieu à Montouq, dans une salle de l'Ecole de garçons, l'examen du Certificat d'études pour le canton de Montouq.

11 candidats seulement ont été présentés. Tous ont été reçus dont le jeune Mercadié Remy de l'Ecole de Montouq, avec mention bien.

Puy-l'Evêque

Fête scolaire. — Une fête scolaire organisée par l'école communale de jeunes filles de Puy-l'Evêque, aura lieu le dimanche 21 juillet, à la salle des fêtes de la mairie.

Au programme : chœurs, rondes, danses rythmiques, comédie, vaudeville.

L'Union musicale prêtera son concours.

Rideau à neuf heures précises (heure légale).

Location des places chez M. Lasmarès.

Duravel

Naissance. — Nous faisons connaître avec plaisir la naissance d'un gros garçon qui sera prénommé Claude, chez nos compatriotes Mme et M. Marcel Florence, employés à la Cie du Nord, à Paris.

Voulez de prompt rétablissement à l'heureuse maman et de prospérité au bébé.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Constructions d'abreuvoirs-lavoirs. — MM. Loubet, Sénateur et Bouat, Député, ont reçu de M. le Ministre de l'Agriculture les lettres suivantes :

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par un groupe de propriétaires de la commune de Figeac en vue de l'exécution d'un projet d'abreuvoir-lavoir de Ceint-d'Eau.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à ces propriétaires une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant au 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 6.766 francs... »

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par un groupe de propriétaires de la commune de Figeac en vue de l'exécution d'un projet de lavoir sur le Célé.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à ces propriétaires une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant au 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le

maximum de cette subvention étant fixé à 9.566 francs... »

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par un groupe de propriétaires de la commune de Figeac en vue de l'exécution d'un projet d'abreuvoir-lavoir de Montviguier.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à ces propriétaires, une subvention, payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant au 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 4.100 francs... »

Nous ne saurions trop remercier nos dévoués représentants de leur activité.

Cajarc

La fête nationale du 14 juillet. — Nous apprenons que la fête du 14 juillet sera célébrée à Cajarc avec un peu plus de solennité que les années précédentes.

Indépendamment de la distribution du pain habituelle aux indigents, une retraite aux flambeaux et un grand concert suivi d'un bal avec un excellent orchestre, seront donnés par l'Alliance Cajarcnoise.

Nécrologie. — M. Thalamas ancien tailleur, qui avait autrefois émigré dans l'Amérique du Sud, est décédé après une longue maladie.

Ses obsèques ont été suivies par beaucoup de monde, malgré la presse des travaux agricoles.

Nous adressons à sa veuve, et à toute la famille nos sincères condoléances.

St-Céré

Conseil Municipal (Séance du 29 juin). — Etaient présents : MM. Bastit, maire-président, Lavaur, 1^{er} adjoint, Gorse, 2^e adjoint, Tréboise et Le Bris, adjoints supplémentaires, Frescaline, St-Chamant, Tournié Louis, Fayt, Landes Albert, Tournié Jean-Louis, Delprat, Landes Eugène, Parra, Frégaec.

Virement de crédit. — Sur la proposition de M. le maire le Conseil décide de prélever par virement de crédit une somme de 6.475 fr. pour payer les travaux faits au Pont de Canet.

Emprunt pour l'électrification. — Par arrêté préfectoral en date du 7 juin 1929, le Syndicat intercommunal d'électricité est autorisé à emprunter par voie de souscription publique la somme de 36.000 fr. En cas d'insuffisance de recettes revenant au Syndicat le Conseil vote une somme de 3.646 fr. représentant l'annuité à la charge de la commune.

Délégués au Syndicat intercommunal d'électrification. — Sont désignés comme délégués pour 6 ans : MM. Bastit, maire et Tournié Louis. Délégué suppléant : M. Le Bris.

Cantonier communal. — Sur la proposition de M. le Président, le Conseil municipal décide de nommer, en remplacement de Canal, décédé, un 2^e cantonnier communal.

Vente d'insignes. — Le Conseil charge la Commission des Fêtes d'organiser pour le 14 juillet, pour les monuments aux morts de Lorette, Dormans, Douaumont, etc., une vente d'insignes, et vote une somme de 100 francs pour le cas où la recette serait insuffisante.

Habitations à bon marché. — M. Gorse, 2^e adjoint, est chargé de renseigner les personnes qui désireraient faire construire des habitations à bon marché, sous le régime de la loi Loucheur.

Pharmacie de service. — Le service pharmaceutique sera assuré aujourd'hui par la pharmacie Gineste, place de la République.

Succès scolaires. — Sont définitivement reçus à l'examen de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Coëtlogon, Rennes : Mlles Bessières Fernande, Bel Denise, Courduric Renée, Estadiou Andréa, Saintemarie Albina.

Toutes nos félicitations.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Cycliste contre auto. — Mardi, le jeune Bouyssi, suivait à bicyclette une auto qui marchait à une bonne vitesse.

Arrivée devant le magasin de M. Delpou, l'auto stoppa, et le jeune Bouyssi alla se jeter sur elle.

Le heurt fut violent et le cycliste fut blessé aux mains et à la figure.

Il a reçu les soins de M. le docteur Souilhé.

Martel

Grandes fêtes des 17, 18, 19 août. — Le Comité chargé de l'organisation a tenu une deuxième séance, samedi 6 juillet.

Les diverses commissions ont fait connaître les résultats de leurs démarches et ont apporté de nouvelles suggestions qui ont été examinées et mises au point par le Comité.

L'ensemble du programme déjà envisagé est en bonne voie d'exécution et il y a lieu de féliciter vivement tous ceux qui bénévolement ont accepté d'apporter au Comité leur collaboration précieuse.

Il a été décidé en principe que le raid hippique durerait deux jours 17 et 18 août, et que les étapes déterminées de manière qu'elles constituent à la fois des épreuves de fond et des épreuves de vitesse. Les départs et les arrivées se feront à Martel. Mais plusieurs localités voisines seront comprises dans les parcours et nous ne doutons pas que leurs municipalités voudront faciliter et encourager ces manifestations sportives.

Le Comité a encore beaucoup à faire, mais nous rendrons compte régulièrement de ses décisions.

Dégagnac

A propos de la Coopérative. — Nous recevons la lettre suivante qui invoque à tort le « droit de réponse ». Ni son signataire, ni aucune personnalité n'a été mis en cause. L'article auquel elle réplique est simplement l'exposé d'une opinion que chacun est libre de discuter, mais qui ne justifie pas l'appel à la loi dont on se réclame pour en obtenir l'insertion. Nous ne voulons pourtant pas priver le signataire du moyen de faire connaître son opinion, mais nous supprimons de sa lettre tout ce qui a un caractère personnel.

N. D. L. R.

Monsieur le Directeur

du « Journal du Lot »,
Désirant user du droit de réponse, je vous prie d'insérer à la rubrique Dégagnac, aux mêmes lieux et place que l'article paru dans votre Journal du 30 juin sous le titre : Echo de la dernière séance du Conseil Municipal, la réponse suivante :

M. le correspondant du Journal du Lot dit que la majorité du Conseil Municipal a accordé une subvention de 1.200 fr. à la boulangerie coopérative de Dégagnac. Soyez vous exact, M. le correspondant ; ce n'est pas la majorité, c'est l'unanimité qui a voté cette subvention sur la proposition de M. le Maire qui a été le premier administrateur-délégué de notre Coopérative et qui connaît mieux que quiconque son rôle bienfaisant ; rôle qu'avait déjà apprécié la municipalité précédente, puisque, dans une délibération déjà vieille, elle disait : « Il est d'utilité publique d'avoir une Coopérative à Dégagnac ».

Il aurait été plus sage, dites-vous, de ne plus parler de cette affaire pour faire l'apaisement. Nous savons tous à Dégagnac et je voudrais lire à tous les lecteurs du Journal du Lot, que l'apaisement avant comme après les élections a été tenté par les membres fondateurs de notre coopérative qui font maintenant partie de notre municipalité. Nous sommes persuadés qu'ils veulent la justice et qu'ils encouragent de toute leur force et de tout leur cœur notre œuvre sociale.

Pour un groupe de témoins à la réunion du Conseil Municipal,
L'Administrateur délégué de la Coopérative,
LOUIS GRANGIÉ.

Nécrologie. — M. Querroy Marcel, sous-chef d'équipe à la Compagnie du P. O., domicilié aux Vitareilles, commune de Dégagnac, dont nous avons annoncé l'accident dont il a été victime à la gare de St-Clair, est décédé des suites de complications consécutives à l'écroulement d'une main.

Aux funérailles qui se sont déroulées dans le plus impressionnant recueillement, assistaient, parmi la foule de parents et d'amis, de nombreux représentants de la Compagnie du P. O.

M. Querroy, qui jouissait de l'estime générale, laisse une veuve encore jeune et une charmante fillette.

A la veuve, à la fille et à toute la famille Querroy, nous adressons nos bien sincères compliments de condoléances.

REGLER les douleurs, irrégulières, retardées, insupportables, intermises, vives et uniques méthode de traitement à double action, nullement comparable aux produits similaires. Le traitement complet : 400 fr. F. Laboratoire LA ROUX, Service H. D., 22, Bd Sébastopol, Paris (Toutes pharmacies).

Dernière heure

Condamnation de M. Klotz

M. Klotz a été condamné à 2 ans de prison et cinquante francs d'amende par la 11^e Chambre correctionnelle de la Seine.

DÉPÊCHES

Paris, 7 h. 40.

FRANCE-AMÉRIQUE

Une nouvelle tentative pour traverser l'Atlantique est tentée aujourd'hui. Les aviateurs Polonais Idzinski et Kubala ont quitté Le Bourget, ce matin à 4 h. 50 pour traverser l'Atlantique.

Autre départ retardé

Une fuite d'essence a retardé le départ de Coste-Bellonte, pour le raid de la plus grande distance.

Paris, 10 heures.

Départ de Coste et Bellonte

Coste et Bellonte ont quitté Le Bourget à 5 h. 30, sur l'Avion « Point d'interrogation » à destination de l'Amérique.

Paris, 11 h. 20.

Coste est parti

Pour une destination prohibée ! Au moment de partir, Coste et Bellonte ont laissé une lettre pour le ministre de l'Air lui annonçant qu'ils partaient pour une destination prohibée et le priant de les excuser.

Passage à Tours

De Tours. — L'Avion a survolé Tours, à 6 h. 34.

Au Cap Ferret

De Bordeaux-le-Bouscat. — Le chalutier « Mouette » en pêche, au nord-ouest du cap Ferret a aperçu l'Avion de Coste volant à une faible hauteur.

Pas de nouvelles de l'Avion polonais

Aucune nouvelle, encore, de l'Avion polonais.

Femme assassinée à Issy

De Paris. — Cette nuit à 23 heures, M. Clérin, chauffeur de taxi, en rentrant chez lui, à Issy, a trouvé sa femme assassinée. Complètement nue, elle gisait sur le parquet et portait sur le crâne des blessures multiples faites avec un instrument contondant. Un grand désordre régnait dans la pièce.

Le crime paraît mystérieux. On pense qu'il est l'œuvre d'une femme.

Pluie de chenilles

De Nancy. — Une véritable pluie de chenilles s'est abattue sur la vallée Bruche (Vosges).

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

immédiats

et prêts de constructions

AMORTISSABLES

5, 10 et 15 ans

S'adresser : L. MASSIP, 36, rue E.-Zola, CAHORS, et SALESSE, 2, rue de Caumont, FIGEAC.

JEUNE HOMME

très actif et sérieux

est demandé

S'adresser Minoterie St-James,

DES FERMIERS SONT DEMANDÉS

(5 personnes)

pour tenir une

Propriété d'environ 40 hectares

à 25 kilomètres de Cahors

S'adresser au Bureau du Journal, ou bien lui adresser les lettres en mettant sur l'enveloppe, V. D.

A vendre Montauban

pressé cause départ

TABAC, JOURNAUX, BONBONNERIE

nombreux accessoires

bel emplacement, plein centre, bail

ADRESSE AU JOURNAL

Tonnelliers, Marchands de futailles

si vous voulez être approvisionnés cette saison, adressez-vous sans retard à la tonnellerie BARREAU, MONTAUBAN, la seule dont la fabrication est irréprochable et qui possède toujours de très beaux lots de futailles usagées.

20 à 30 FRANCS par JOUR

en travaillant chez soi sur tricoteuses. Renseign. grat. S'ad. LA LABORIEUSE, 35, Cours Pasteur, Bordeaux.

Réorganisation

DE

L'Hôtel des Ventes

4, rue Blanqui, 4, CAHORS

Rien que du neuf à des prix exceptionnels.

Grand choix de chambres, salles à manger, lits fer et cuivre et tout ce qui concerne l'ameublement.

Vous y trouverez toujours de l'occasion dans l'annexe rue des Boulevards.

LIVRAISON A DOMICILE

ETUDE

DE

Maitre L. NUVILLE

Docteur en droit

AVOUÉ A FIGEAC

Successeur de M^{es} Vival, Malrien et Loubet

PURGE

d'hypothèques légales

Par acte passé devant Maître JALENQUES, notaire à Maurs, le vingt-et-un mars mil neuf cent vingt-neuf, Monsieur Justin BOUYSSOU et Madame Adèle CANTOURNET, propriétaires, légalement autorisés au mari, demeurant ensemble à Ligonie, commune de Montredon, ont acquis de Madame Maria MAS, veuve de Monsieur Jean-Firmin FEL, propriétaire, demeurant autrefois au chef-lieu de la commune de Montredon et actuellement à Maurs, Cantal, divers immeubles en nature de maison, cour, jardins, pré et châtaigneraie, le tout situé sur le territoire de la commune de Montredon et paraissant porté au cadastre de cette commune sous les numéros 192, 194, 195, 196, 198 p., 214 et 53 p. de la section B.

Copie collationnée de cet acte a été déposée au Greffe du tribunal civil du Lot, le onze mai mil neuf cent vingt-neuf, et le procès-verbal de dépôt délivré par le Greffier, a été signifié à :

1^o Monsieur le Procureur de la République, près le tribunal civil du Lot, suivant exploit de Maître BOULOMIE, huissier à Cahors en date du six juillet mil neuf cent vingt-neuf ; 2^o Et à Monsieur Jean FEL, cultivateur, domicilié à St-Constant, Cantal, pris en qualité de subrogé-tuteur de la mineure Rosine Anastasie FEL, sous la tutelle légale de sa mère Madame Maria MAS, veuve FEL sus-nommée, suivant exploit de Maître COLANDRE, huissier à Maurs, en date du six juillet mil neuf cent vingt-neuf.

ON DEMANDE
à acheter de suite dans la région
PROPRIÉTÉS
quels qu'en soit l'importance,
le genre et le prix
Ecrire CENTRAL OFFICE Bureaux 148 à 154
BOURSE DE COMMERCE - PARIS

VOULEZ-VOUS RÉUSSIR
en TOUT ? Avoir l'Amour, la Santé, la Fortune !
Ecrivez à **F. MAJOIS, 59,**
rue Rochechouart, service 65, Paris (9^e)
et vous recevrez **GRATUITEMENT**
la notice explicative sur les pouvoirs
de la **PIERRE STAURO**, le plus puissant
Talisman connu dans le monde
entier.

700 fr. p. mois s. quitt. empl. pers.
2 sexes, trav. fac. toute
l'année. Timb. pr rép. **ATELIERS LE-
PIC, 45, r. Lepic, PARIS.**

Proposition Charitable Depuis 12 ans,
rhumatismes, merveilleusement soulagés, ferai con-
naître gratuitement secret disparition de mes douleurs.
Timbre. M^{me} FONTOUZAU, Le Grès (Vendée)

Bibliographie

DEMANDEZ
LE CADEAU DE
Mon Aiguille
UN
CHARMANT
NAPPERON
25x30
SUR TOILE JAUNE
Corbeille Fleurie
EN VENTE UN franc le N^o

Chemin de fer de Paris à Orléans

ETE 1929
Billets aller et retour individuels
pour les stations
balnéaires, thermales et climatiques

Pour répondre aux désirs du public
en favorisant les villégiatures, ces billets
sont rétablis pour l'été 1929.

Ils seront délivrés en 1^{re}, 2^e et 3^e clas-
ses au départ de toutes gares des sept
grands réseaux français à destination des
stations balnéaires, thermales et climati-
ques dénommées des Réseaux d'Orléans
et du Midi, sous condition d'un mini-
mum de parcours et d'un séjour mini-
mum de douze jours au lieu de villégiature.

Réduction : variant de 20 à 30 0/0
suivant les parcours et suivant la clas-
se.

Délivrance : pour les stations balnéaires,
du 1^{er} juin au 30 septembre ; pour
les stations thermales et climatiques, du
1^{er} mai au 25 juin et du 20 août au 30
septembre.

Validité : 33 jours. Faculté de prolonga-
tion moyennant supplément pour les
billets de stations balnéaires.

En aucun cas la validité des billets ne
peut dépasser la date du 5 novembre.

Pour plus amples renseignements, nota-
ment pour les itinéraires et facultés
d'arrêt, consulter l'Agence de la Com-
pagnie d'Orléans, 16, boulevard des Ca-
pucines ; le Bureau de Renseignements,
126, boulevard Raspail, à Paris, ou les
diverses gares du Réseau.

Si vous voulez aller
AUX GORGES DU TARN
passez par **ROCAMADOUR (Lot)**

Rocamadour qui joint à sa situa-
tion merveilleuse et à son pèlerinage
célèbre, le privilège d'être un excel-

lent centre d'excursions dans le Haut-
Quercy, est le meilleur point de dé-
part pour un voyage aux Gorges du
Tarn. Un ensemble de sites merveil-
leux relie en effet le Haut-Quercy à
cette fantastique région par le beau
pays de l'Albigeois et du Rouergue.

Le voyage pourra se réaliser agréa-
blement en 6 jours par un circuit
d'autocar fonctionnant du 2 Juin au
17 Septembre 1929 ; ce circuit per-
mettra notamment la visite du Gouf-
fre de Padirac, de Conques, de la
vallée du Lot, des Gorges du Tarn en-
tre Sainte-Enimie et le Rozier, de la
Grotte de l'Aven Armand, de Millau,
d'Albi, de Villefranche-de-Rouergue et
Cahors, des jolis sites des vallées du
Lot et du Célé.

Prix de transport pour le parcours
complet : 440 fr.

Pour tous renseignements, complé-
mentaires et billets, s'adresser nota-
ment : à l'Agence de la Cie d'Or-
léans, 16, Bd. des Capucines, à Paris,
ou à M. Lalo, à Gramat (Lot).

Voyage de six jours en autocar
de Rocamadour aux Gorges-du-Tarn

Départ de Rocamadour tous les di-
manches en juin ; tous les dimanches,
lundi et mardi, du 1^{er} juillet au 17
septembre 1929.

(Départ facultatif le lundi en juin, le
mercredi du 3 juillet au 18 septembre).

1^{re} journée : Rocamadour, Gouffre de
Padirac, Saint-Céré, Figeac, Maurs ;

2^e journée : Maurs, Conques, Entray-
gues, Estaing, Bozouls, Espalion ;

3^e journée : Espalion, Sainte-Enimie,
descente du Tarn en barque de la Malé-
ne au cirque des Baumes, Le Rozier ;

4^e journée : Le Rozier, Meyreux, Aven
Armand, Millau, St-Rome-du-Tarn, Va-
lence-d'Albigeois, Albi ;

5^e journée : Albi, Cordes, Villefran-
che-de-Rouergue, Cajarc, St-Cirq-Lapo-
pie, Cahors ;

6^e journée : Cahors, Vallée du Lot,
Cabrerets, Vallée du Célé, Rocamadour.

Prix du transport pour le voyage
complet : 440 fr. (y compris le trajet
en barque dans les gorges du Tarn).

Pour renseignements et billets, s'adres-
ser notamment à l'Agence de la Cie
d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines,
Paris (IX^e), ou à M. Lalo, à Gramat (Lot).

Circuits en autocar dans le QUERCY
au départ de ROCAMADOUR (Gare)

Circuit A. Du 1^{er} juillet au 29 Septem-
bre 1929.

Lundi, mercredi, vendredi. Départ 10
heures. — Rocamadour-Ville, Calès,
Grottes de Lacave, Belcastel, Souillac,
St-Sozy, Meyronne, retour vers 19 he-
ures.

Prix du transport : 30 fr. par place.

Circuit B. Du 2 juillet au 28 septem-
bre 1929.

Mardi, jeudi, samedi. Départ, 10 h. —
Alvignac, Gouffre de Padirac, Gorges
d'Autoire, Château de Castelnaud-Brete-
noux, Saint-Céré, Grotte de Presque,
Gramat, retour vers 19 h.

Prix du transport : 40 fr. par place.

Circuit C. Du 1^{er} juillet au 16 septem-
bre 1929. Tous les lundis.

1^{er} jour. — Rocamadour-Gare départ
8 h. 15, Rocamadour-Ville, Couzou, Ca-
brerets, St-Cirq-Lapopie, Cahors (dé-
jeuner), Luzoch, Bonaguil, Cazals, Dom-
me (coucher) ;

2^e jour. — Domme départ 8 h. 15, Bey-
nac, St-Cyprien, Les Eyziès (déjeuner),
Sarlat, Souillac, Meyronne, Rocamadour-
Gare.

Prix du transport et voyage complet :
180 fr.

Le nombre des places est limité. Loca-
tion aux guichets de la gare de Rocama-
dour, ou aux bureaux de la Société
des Autocars Rocamadour-Padirac à Ro-
camadour-Gare et Rocamadour-Ville.

N. B. — Il existe également en été au
départ de Rocamadour-Gare des ser-
vices de correspondance par autocars pour
Rocamadour-Ville (principaux trains) et
le Gouffre de Padirac (services biquoti-
diens).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le gérant : A. COUESLANT.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

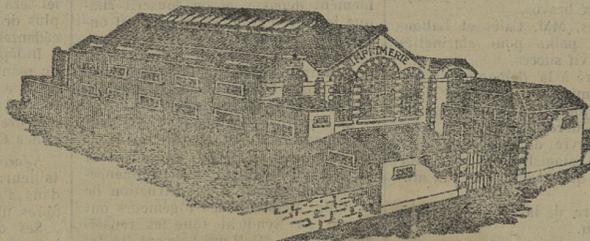
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Goures des enfants, Sécrétion
purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche,
Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique,
Angas de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile
des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres
de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE :
des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 14 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le D^r ORTEL, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus
agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile
de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste
et désagréable à prendre. »

« Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL ren-
ferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus
dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés
à du Phosphate de Chaux assimilable et à de
l'Iode à l'état naissant. »

LA PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait
disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
C'est le grand remède contre l'Anémie et les
Pâles couleurs.

Son action reconstruisante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la
neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de
bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections
de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie
les bronches. »

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour
éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom
du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, Cahors.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS

Feuilleton du « Journal du Lot » 14

LE DANSEUR MONDAIN

par **PAUL BOURGET**
de l'Académie Française

V

Tout en parlant, il ouvrait le tiroir
de son bureau, pour en extraire une
boîte en carton, et de cette boîte un bi-
jou dont les diamants jetèrent un feu.
Une grosse émeraude brillait au centre,
qui ne permettait pas le doute.
« Mais oui », continua-t-il, amu-
sé et flatté par le visible étonnement
de son interlocuteur, « c'est la barrette
volée à lady Ardahan, et volée...
par qui ? Par le pseudo Neyrial... Et
qui l'a rapportée ici, ce matin ? Le vo-
leur en personne... Ce que ça m'a fait
plaisir !... Entre nous j'étais perplexé.
C'est le premier délit grave signalé de-
puis mon arrivée. Allais-je échouer ?
Je ne songeais qu'à cela depuis qua-
tre jours. Le directeur m'avait bien
indiqué deux pistes. Moi, j'en entre-
voyais une autre, et, avant de vous
avoir écouté, il me restait l'idée que
je ne m'étais pas absolument trompé.
Vous jugerez... Donc, ce matin, à dix
heures, le pseudo Neyrial me fait pas-
ser sa carte, comme vous tout à l'heu-

re. Je le reçois. Il me tire l'objet de sa
poche, en me disant : « Monsieur le
« commissaire, je suis chargé de vous
« remettre ce bijou, qui appartient à
« une dame anglaise, logée au Médés-
« Palace. Vous avez dû être averti...
« Pensez si j'étais heureux et intri-
« gué à la fois. Je l'interroge :
« Voulez-vous m'expliquer, monsieur,
« comment cette barrette se trouve
« entre vos mains ? » Et lui : « Je vous
« demande la permission de ne pas
« vous répondre, monsieur le commi-
« ssaire... » — « Mais il faut me ré-
« pondre, monsieur », insistai-je. Je
« vous ai déjà dit, cher maître, que j'a-
« vais mon idée. Un garçon de trente
« ans, comme celui-là, joli homme et
« danseur professionnel dans un palace,
« c'est un coq dans un poulailler. Une
« hypothèse s'imposait : une de ses
« maîtresses avait poisé le bijou. Elle
« n'avait pas pu le vendre. Elle s'était
« confessée à lui... à moins qu'ils ne
« fussent complices. « En tout cas, toi,
« mon ami », me dis-je, « puisque tu
« es chargé de la restitution, tu vas
« te mettre à table. » Pardon de mon
« argot... Vous êtes un peu de la partie,
« cher maître. Vous avez compris que
« j'allais essayer de lui faire manger le
« morceau. Je commence donc un petit
« discours dont vous devinez la teneur.
« C'était élémentaire. Je lui pose ce di-
« lemme : « Me nommer immédiatement
« ment la personne de laquelle il te
« nait cette broche, et alors immunité
« complète. Sinon, une enquête judi-
« ciaire. » Et je conclus : « En face

« d'un coupable qui avoue et qui res-
« titue la justice peut pardonner et
« passer outre. Dans le cas présent, et
« devant le silence du coupable, il
« reste un délit dont elle se doit de
« rechercher l'auteur... » Mon rai-
« sonnement était très simple. Qu'il
« n'eût pas bonnement rapporté la bro-
« che comme trouvée par hasard, cette
« imprudence apparente dénotait un
« calcul. Mon chef à la Sûreté générale,
« un limier de premier ordre, nous répé-
« tait : « Toutes les démarches des dé-
« linquants sont compliquées, parce
« qu'ils ont trop pensé aux dangers
« possibles. » Le directeur du Médés-
« Palace m'avait transmis un témoi-
« gnage indiscutable, celui de la proprié-
« taire de la broche, qui se rappelait très
« nettement l'aveoir laissée sur sa table à
« toilette. Le Neyrial connaissait ce petit
« fait évidemment. C'était la raison pour
« laquelle il n'avait point parlé de trou-
« vaille. Mais le voleur aurait pu la per-
« dre ou la jeter, cette broche, et lui,
« Neyrial, l'avoir ramassée. Seulement,
« ce système-là comportait un risque,
« celui d'entraîner un interrogatoire
« qu'il voulait éviter, qu'il eût évité, si
« je n'avais pas eu, moi aussi, mon idée
« déjà, et je vous avouerai que je cédaï
« à l'amour-propre professionnel en in-
« sistant : « Voyons, dites-moi toute la
« vérité, toute, d'abord ce nom du
« coupable. Je m'engage, puisque
« aucune plainte n'a été portée offi-
« ciellement, à ne pas poursuivre l'a-
« faire et à vous garder le secret... »

« — Même vis-à-vis de M. Prandoni ?
« — Même vis-à-vis de lui. — Eh
« bien, monsieur le commissaire »,
« finit-il par répondre, « c'est moi, l'au-
« teur du vol. » Pas un mot de plus
« pour atténuer sa faute, ni pour en pré-
« ciser les circonstances. Qu'en avais-je
« besoin, d'ailleurs ? Ce que j'ai pu lui
« dire, à mon tour, vous le devinez : mes
« félicitations pour sa franchise, l'assu-
« rance réitérée que je tiendrais ma pro-
« messe d'indulgence plénière et de se-
« cret, — je ne crois pas y manquer de
« vous parlant à vous, comme je fais,
« puisque vous savez sur lui ce que vous
« savez, et que je suis sûr de votre dis-
« crétion. — Enfin, pour achever, je
« lui ai servi le sermon de rigueur. Il
« écoutait, dans une attitude que je
« n'explique moins que jamais, après
« ce que vous venez de m'apprendre.
« Emissaire d'un voleur, comme il l'a-
« vait déclaré d'abord, ou voleur lui-mê-
« me, comme il le déclarait mainte-
« nant, il se trouvait associé à une très
« malpropre histoire. Je renonce à vous
« décrire l'air de hauteur répandu sur
« toute sa personne. »

« — Je le reconnais bien là », dit
« Jaffaux, « il na pas changé. Il se te-
« nait ainsi devant moi, quand je l'ai mis
« en face de sa vilénie. C'est même exas-
« péré par cette arrogance que je lui ai
« parlé avec une sévérité que je regret-
« tais, jusqu'à notre conversation d'a-
« présent. »

« — Je suis plus naïf que vous,
« mon cher maître », reprit l'inspec-
« teur. « En le voyant si faraud, com-
« me disent les gens d'ici, je lui ai fait
« le crédit de penser : il se dévoue à
« quelqu'un d'autre, et il en est fier. J'a-
« vais à l'œil, avant sa démarche, une
« certaine Mlle Morange, la danseuse du
« Palace qui travaille avec lui. Tout
« un roman, je vous le répète, s'était bâ-
« ti dans mon esprit : cette fille volant
« la bague, prenant peur, se confiant à
« son camarade, son amant sans doute,
« et, celui-ci s'accusant pour empêcher
« des recherches, qui risquaient de met-
« tre à jour la vérité. Vous venez de la
« jeter par terre, ma construction. Du
« moment qu'il a cette vilaine histoire
« dans son passé de jeune homme, mes
« idées changent. Il vous a reconnu, et
« c'est lui qui a pris peur. Il s'est dit :
« M. Jaffaux saura ce vol commis
« dans l'hôtel et que l'on cherche le
« voleur. Il croira de son devoir d'ap-
« prendre à la police qui je suis et
« l'histoire des livres. » Remarquez,
« cher maître, c'est précisément ce que
« vous avez fait. « On me questionnera.
« On m'arrêtera. Rapportons le bijou.
« Cette restitution coupera court à
« tout. » La chose est claire mainte-
« nant. Contrairement à vous, je regrette
« un peu, à présent que vous m'avez
« renseigné, de n'avoir pas été plus sé-
« vère. Et même... Mais ce qui est pro-
« mis est promis. D'ailleurs, c'est l'in-
« térêt de l'hôtel, donc de la ville, qu'il
« n'y ait pas de scandale de cet ordre.
« Ce garçon a évidemment une nature
« de cambrioleur. Il n'en est pas à son
« second vol, croyez-le bien. Il conti-
« nuera et se fera prendre ailleurs. Cet

(A suivre)